



Note de Présentation

Sécurisation de la circulation des piétons aux abords du multiple rural

1. Définition du besoin

Le Conseil Municipal a sollicité l'ATD16 pour réaliser une étude de mise en sécurité de la Traverse de Vadalle. La note pré-opérationnelle de l'ATD 16 résultant de cette étude prévoit dans sa phase 4, l'élargissement des trottoirs avec une mise aux normes « accessibilité » conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Une réunion préparatoire avec l'ADA d'Aigre le 18 janvier dernier, a permis de définir globalement les éléments de mise en sécurité de l'accès au multiple rural sur la RD 15 qui traverse le bourg de Vadalle. En effet, actuellement la chaussée au droit du multiple rural se termine par un caniveau franchissable, que seul un poteau électrique limite.

La route faisant un virage à cet endroit, les poids lourds qui se croisent, n'hésitent pas à empiéter sur le pseudo-trottoir, quitte à mettre en danger les piétons. L'enseigne du multiple rural est souvent endommagée.

Le passage piéton n'est donc pas sécurisé, et de nombreux habitants refusent de fréquenter le multiple rural, ce qui entraîne un manque de fréquentation notable pour le commerce.

2. Projet

Les conclusions de la réunion du 18 janvier dernier, ont permis de réaliser sur place, une implantation qui tout en respectant la largeur utile de la chaussée permettra une mise en sécurité des piétons. Le plan joint, matérialise cette implantation.

Pour compléter cette étude, nous avons demandé à Enedis de déplacer le poteau électrique et un accord oral a été obtenu.

De même, un ancien escalier permettant l'accès au multiple rural sera supprimé. L'opération consistera donc à la réalisation d'un trottoir sur 45 m linéaire avec pose de bordure et de caniveaux, déplacement du poteau électrique, suppression d'un escalier, pose de barrières de ville et de dalles podo-tactiles au droit du passage piéton.

Pour réduire les coûts, la commune posera les barrières et les dalles et supprimera l'escalier. Les autres travaux seront confiés à une entreprise.

3. Etablissement des coûts et subvention

Le coût de réalisation selon devis est :

AB Terrassement s'élève à H.T :	5 481,40 €
---------------------------------	------------

Comat et Valco s'élève à H.T : Dalles podotactiles H.T	250,00 €
Colle H.T	199 ,00 €
Barrières Lisbonne H.T	492,00 €

Soit un total H.T de	6 422,40 €
----------------------	------------

Nous sollicitons une demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30 % du H.T soit 1926,72 €.